



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 avril 2020
Français
Original : arabe

Lettres identiques datées du 26 avril 2020, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je souhaite vous faire part des observations qu'inspire à la République arabe syrienne le soixante-sixième rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions [2139 \(2014\)](#), [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#), [2332 \(2016\)](#), [2393 \(2017\)](#), [2401 \(2018\)](#), [2449 \(2018\)](#) et [2504 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité ([S/2020/327](#)).

Le Gouvernement syrien regrette que les auteurs des rapports du Secrétaire général et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires poursuivent une démarche à motivation politique, hostile à la République arabe syrienne et à ses institutions, étant donné qu'ils continuent de faire délibérément abstraction des préoccupations qu'elle a exprimées et des observations qu'elle a formulées au sujet des rapports antérieurs.

Le Gouvernement souligne à nouveau que les souffrances des Syriens sont à imputer principalement aux actes commis par des groupes terroristes armés et au soutien constant qu'ils reçoivent d'États désormais connus de tous, qui viennent se conjuguer au terrorisme économique perpétré par une poignée d'États par l'imposition de « mesures coercitives unilatérales » portant atteinte aux moyens de survie des Syriens.

Le Gouvernement demande également de nouveau au personnel du Bureau de la coordination des affaires humanitaires de cesser de mettre les rapports du Secrétariat sur la situation humanitaire dans le pays au service d'intérêts d'États occidentaux hostiles à la Syrie ou encore de passer outre à la situation humanitaire de ses habitants, d'autant que les répercussions mondiales de la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19) exigent de notre pays qu'il intervienne réellement pour atténuer les effets de la crise sur les habitants. Une telle démarche constitue une violation des principes de l'action humanitaire, entraîne une dilapidation des efforts et des fonds de l'Organisation et remet clairement en cause la crédibilité et l'objectivité des rapports de celle-ci.

La lecture du soixante-sixième rapport du Secrétariat soulève bon nombre de questions qui inquiètent non seulement le Gouvernement mais aussi tous les Syriens et quiconque se soucie de la situation humanitaire dans le pays, comme suit :

- Le Secrétariat n'a-t-il pas constaté que pour lutter contre la pandémie de COVID-19, il fallait clairement demander aux États prétendant se soucier de la vie des Syriens de mettre un terme aux mesures coercitives économiques



unilatérales qui portent atteinte à la vie de chacun et reconnaître que le Gouvernement syrien déploie d'immenses efforts pour lutter contre cette pandémie mondiale, en dépit des sanctions qui lui ont été imposées, au lieu de lancer des appels frileux en faveur d'un gel des sanctions, qui n'ont pas encore été suivis d'effet car ces États persistent à viser le peuple syrien ? Qui a donné pour instruction aux auteurs du rapport d'éluder les effets qu'ont les mesures coercitives unilatérales imposées depuis des années à la Syrie sur la capacité de secteurs essentiels de satisfaire les besoins fondamentaux des Syriens et celle du pays de réagir efficacement face à la pandémie de COVID-19 ?

- Pourquoi ne pas citer la partie qui a interrompu maintes fois les services qui étaient assurés par la station hydraulique d'Alouk qui, comme indiqué dans le rapport, est la principale source d'eau pour quelque 460 000 personnes (sachant que le nombre total d'usagers est supérieur à un million), alors que cette partie a délibérément violé l'intégrité territoriale et la souveraineté de la République arabe syrienne ? Pourquoi ne pas nommer les parties qui ont appuyé les groupes terroristes armés ayant visé récemment des travailleurs humanitaires et fait bon nombre de morts et de blessés parmi eux (comme indiqué au paragraphe 6 du rapport) ?
- Le Gouvernement syrien a procédé à des opérations militaires dans le nord-ouest de la Syrie en réaction aux attaques menées par des groupes terroristes armés contre des civils et des infrastructures civiles avec le soutien direct du régime turc, qui est censé honorer les accords signés.
- Il convient de rappeler, une fois de plus, que ce sont les États-Unis d'Amérique qui entravent fondamentalement l'acheminement de l'aide humanitaire au camp de Roukban, ce qui est la cause principale de la détresse de ses habitants. Face aux politiques des États-Unis et soucieux de préserver la vie des civils et l'acheminement de l'aide humanitaire, le Gouvernement syrien continue d'œuvrer avec la Fédération de Russie au retour de milliers d'habitants du camp dans leurs villages pour les aider à renouer avec leur quotidien.
- Qu'est-ce qui justifie l'insistance du Secrétariat et des auteurs du rapport à passer sous silence les agissements hostiles de la Turquie en territoire syrien ? La Turquie continue de violer les règles les plus élémentaires du droit international, y compris en confisquant de vastes pans de territoire, tels ceux effectués par les « groupes armés non étatiques », évoqués au paragraphe 13 du rapport.
- Pourquoi les auteurs du rapport persistent-ils à se fier à des informations erronées, à des sources douteuses et à des nouvelles mensongères, dans plusieurs paragraphes du rapport ? Quel est l'objet des tentatives persistantes visant à ternir le blason du Gouvernement syrien en invoquant de telles informations ? Pour pouvoir mener une évaluation professionnelle et objective de la situation humanitaire en Syrie, il faudrait savoir dans quelle mesure le Secrétariat fait appel à des experts humanitaires qualifiés qui mènent de vraies activités humanitaires non politisées et ne sont pas soumis à la pression de l'Occident.
- Le Gouvernement syrien déplore l'utilisation constante par les auteurs du rapport d'expressions qui ont fait leur temps comme « zones difficiles d'accès » et l'affirmation selon laquelle il n'accorderait pas d'autorisations pour l'accès à ces secteurs. La réalité est que les responsables du Bureau réduisent

délibérément les opérations de secours de l'ONU visant à satisfaire les besoins des Syriens dans les zones qui ont été libérées du joug du terrorisme, alors qu'elles étaient précédemment considérées comme étant hautement prioritaires et que des campagnes avaient été menées et des appels lancés en vue d'obtenir l'accès à ces zones.

- Le Gouvernement syrien dénonce le fait que le Secrétariat se félicite constamment de l'acheminement de l'aide à travers la frontière et souligne qu'elle est inefficace. Il réaffirme que le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire n'est toujours pas en mesure de vérifier que cette assistance parvient aux bénéficiaires civils syriens qui en ont réellement besoin.

Le Gouvernement syrien souligne que le Conseil de sécurité devrait arrêter de publier ces rapports mensuels qui n'ont pour objet que de fournir une tribune à des États hostiles à la Syrie, afin de les inciter à calomnier l'État syrien, à ternir son blason et à dilapider des ressources financières et humaines qui pourraient servir à fournir une assistance réelle et non imaginaire. Ces rapports mensuels devraient être remplacés par des rapports semestriels, établis de façon professionnelle et crédible.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Bashar **Ja'afari**